

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00634

Numéro SIREN : 501 887 210

Nom ou dénomination : 8.2 FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 16274

8.2 FRANCE

1401 AVENUE DU MONDIAL 98
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2020

Développer l'entreprise - Conseiller le dirigeant

42 pages
certifié conforme



Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif Immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Bilan détaillé	3
ACTIF	3
<i>Actif Immobilisé</i>	<i>3</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>3</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Compte de résultat détaillé	9
Annexes 2020	12
PREAMBULE	12
REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	13
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	15
Liasse 21 IS RN	16

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	149 429	94 486	54 943	70 312	- 15 369
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	282 015	159 808	122 208	41 369	80 839
Autres immobilisations corporelles	265 338	171 814	93 523	89 124	4 399
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	200		200	200	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 468		8 468	8 430	38
TOTAL (I)	705 450	426 108	279 342	209 435	69 907
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	394 951		394 951	455 157	- 60 206
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 503		2 503	233	2 270
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	180 578		180 578	80 819	99 759
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 761		17 761	12 943	4 818
. Autres	9 156		9 156	5 881	3 275
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	395 238		395 238	83 922	311 316
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 181		1 181		1 181
TOTAL (II)	1 001 369		1 001 369	638 954	362 415
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 706 819	426 108	1 280 711	848 389	432 322

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	177 227	146 490	30 737
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	60 962	52 237	8 725
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	293 189	253 727	39 462
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	45 385		45 385
TOTAL (II)	45 385		45 385
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	620 200	230 780	389 420
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 375	164 848	- 67 473
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	52 852	48 792	4 060
. Organismes sociaux	70 255	62 342	7 913
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 336	78 280	3 056
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 201	8 180	- 1 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 918	1 440	12 478
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	942 137	594 661	347 476
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 280 711	848 389	432 322

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	149 429	94 486	54 943	70 312	- 15 369
205000 LOGICIELS	149 429		149 429	121 829	27 600
280500 AMORT. LOGICIEL		94 486	-94 486	-51 517	- 42 969
Installations tech., matériel & outillage indu	282 015	159 808	122 208	41 369	80 839
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	160 235		160 235	55 529	104 706
215500 MATERIEL EQUIPEMENT SECURITE	50 334		50 334	43 022	7 312
215600 MATERIEL METROLOGIE- MESURES	71 446		71 446	71 446	
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		60 146	-60 146	-43 742	- 16 404
281550 AMORT. MATERIEL EQUIPEMENT SECURITE		36 406	-36 406	-31 448	- 4 958
281560 AMORT. MATERIEL METROLOGIE		63 256	-63 256	-53 439	- 9 817
Autres immobilisations corporelles	265 338	171 814	93 523	89 124	4 399
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	7 923		7 923	7 923	
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	154 394		154 394	131 731	22 663
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	54 392		54 392	46 909	7 483
218400 MOBILIER	48 628		48 628	48 628	
281810 AMORT INSTAL./AGENC.DIVERS		5 033	-5 033	-4 375	- 658
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		108 674	-108 674	-95 742	- 12 932
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		44 717	-44 717	-37 972	- 6 745
281840 AMORT. MOBILIER		13 391	-13 391	-7 978	- 5 413
Autres participations	200		200	200	
261100 PARTICIPATIONS	200		200	200	
Autres immobilisations financières	8 468		8 468	8 430	38
275500 CAUTIONNEMENTS VERSES	468		468	430	38
275600 FOND DE GARANTIE PRET BPI	8 000		8 000	8 000	
TOTAL (I)	705 450	426 108	279 342	209 435	69 907
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	394 951		394 951	455 157	- 60 206
411100 CLIENTS SOUMIS TVA	343 694		343 694	326 318	17 376
411990 CLIENTS EXO TVA	51 257		51 257	117 658	- 66 401
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR				11 182	- 11 182
Fournisseurs débiteurs	2 503		2 503	233	2 270
401100 COLLECTIF FOURNISSEURS	2 503		2 503	138	2 365
401200 COLLECTIF NOTE DE FRAIS				95	- 95
Etat, impôts sur les bénéfices	180 578		180 578	80 819	99 759
444000 ETAT-IS A PAYER	180 578		180 578	80 819	99 759
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 761		17 761	12 943	4 818
445260 ETAT TVA DED INTRACOM				360	- 360
445620 ETAT TVA SUR IMMOBILISATIONS	13 541		13 541		13 541
445660 ETAT TVA DEDUCTIBLE				8 668	- 8 668
445690 ETAT TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	1 837		1 837		1 837
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	2 383		2 383	3 915	- 1 532
Autres	9 156		9 156	5 881	3 275
409800 FOURN. AVOIR A ETABLIR	5 948		5 948		5 948
448700 ETAT- PRODUIT A RECEVOIR				5 881	- 5 881
448701 TA ET FPC A RECEVOIR	3 208		3 208		3 208
Disponibilités	395 238		395 238	83 922	311 316
512100 BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	395 238		395 238	83 922	311 316
Charges constatées d'avance	1 181		1 181		1 181
486100 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 181		1 181		1 181
TOTAL (II)	1 001 369		1 001 369	638 954	362 415

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 706 819	426 108	1 280 711	848 389	432 322

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000) 101310 CAPITAL SOCIAL	50 000 50 000	50 000 50 000	
Réserve légale 106100 RESERVES LEGALES	5 000 5 000	5 000 5 000	
Autres réserves 106800 AUTRES RESERVES	177 227 177 227	146 490 146 490	30 737 30 737
Résultat de l'exercice	60 962	52 237	8 725
TOTAL (I)	293 189	253 727	39 462
Avances conditionnées 167400 AVANCE RMBRSABLE BPI ASSUR EXPORT INDEMN	45 385 45 385		45 385 45 385
TOTAL (II)	45 385		45 385
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	620 200	230 780	389 420
164130 PRET BPI 160K - 1.68%	112 000	136 000	- 24 000
164140 PRET BDP 100K - 1.15%	17 085	29 643	- 12 558
164150 PRET BDP 50K 1.90% - 4 ANS	31 996	37 854	- 5 858
164160 PRET BDP 11K - 454	3 259	5 994	- 2 735
164170 PRET BDP 22K - 355	19 273	21 289	- 2 016
164180 PRET BDP 52K - 892.24	46 086		46 086
164190 PGE 390.5K - Attente échéancier	390 500		390 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 375	164 848	- 67 473
401100 COLLECTIF FOURNISSEURS	77 152	139 599	- 62 447
401200 COLLECTIF NOTE DE FRAIS	364	1 761	- 1 397
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	19 860	23 488	- 3 628
. Personnel	52 852	48 792	4 060
428200 CONGES PAYES	52 852	48 792	4 060
. Organismes sociaux	70 255	62 342	7 913
437100 URSSAF	36 717	26 578	10 139
437300 CAISSE RETRAITE KLESIA	9 787	8 248	1 539
437400 PREVOYANCE AG2R	4 358	5 561	- 1 203
437600 MUTUELLE VIA SANTE	1 276	3 414	- 2 138
438200 ORG.SOC. CONGES A PAYER	14 110	18 541	- 4 431
438700 IJA RECEVOIR	4 006		4 006
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 336	78 280	3 056
445200 ETAT TVA COLL INTRACOM	1 837	360	1 477
445510 ETAT TVA A DECAISSER	18 250	21 910	- 3 660
445660 ETAT TVA DEDUCTIBLE	4 387		4 387
445711 ETAT- TVA COLLECTEE 20 %	56 862	54 146	2 716
445870 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR		1 864	- 1 864
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 201	8 180	- 1 979
442100 PAS	4 094	3 352	742
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	2 107	4 829	- 2 722
Autres dettes	13 918	1 440	12 478
411100 CLIENTS SOUMIS TVA	1 440	1 440	
411990 CLIENTS EXO TVA	12 478		12 478

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	942 137	594 661	347 476
TOTAL PASSIF (I à V)	1 280 711	848 389	432 322

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	1 688 474	126 294	1 814 768	1 562 404	252 364 16,15
Chiffres d'affaires Nets	1 688 474	126 294	1 814 768	1 562 404	252 364 16,15
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			33 858	19 678	14 180 72,06
Autres produits			286	37 028	- 36 742 -99,23
Total des produits d'exploitation (I)			1 848 912	1 619 110	229 802 14,19
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			715 660	623 568	92 092 14,77
Impôts, taxes et versements assimilés			13 092	8 752	4 340 49,59
Salaires et traitements			779 228	671 306	107 922 16,08
Charges sociales			278 590	243 439	35 151 14,44
Dotations aux amortissements sur immobilisations			103 145	92 628	10 517 11,35
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			1 980	10	1 970 N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 891 693	1 639 703	251 990 15,37
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-42 781	-20 593	- 22 188 107,75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			3 893	3 923	- 30 -0,76
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			3 893	3 923	- 30 -0,76
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 893	-3 923	30 0,76
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-46 674	-24 516	- 22 158 90,38

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	212		212	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	68 789	563	68 226	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	69 001	563	68 438	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		212	- 212	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 541		65 541	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	65 541	212	65 329	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 460	351	3 109	885,75
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-104 175	-76 403	- 27 772	36,35
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 917 913	1 619 672	298 241	18,41
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 856 952	1 567 435	289 517	18,47
RESULTAT NET	60 962	52 237	8 725	16,70
Dont Crédit-bail mobilier		4 020	- 4 020	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	1 688 474	126 294	1 814 768	1 562 404	252 364	16,15
706100 EOLIEN - INSPECTION FRANCE	1 218 889		1 218 889	1 181 541	37 348	3,16
706200 EOLIEN - DUE DILIGENCE FRA	173 460		173 460	135 621	37 839	27,90
706400 SOLAIRE - INSPECTIONS FRAN	1 800		1 800	5 740	- 3 940	-68,64
706500 ETUDES SOLAIRE FRANCE	6 200		6 200		6 200	N/S
706600 FORMATIONS	2 540		2 540	12 500	- 9 960	-79,68
706911 EOLIEN - INSPECTIONS INTRA		113 095	113 095	172 466	- 59 371	-34,42
706912 EOLIEN - INSPECTIONS EXPOR		4 135	4 135	3 460	675	19,51
706921 EOLIEN - DUE DILIGENCE INT		4 944	4 944	24 313	- 19 369	-79,67
706941 SOLAIRE INSPECTIONS INTRAC		4 120	4 120	1 902	2 218	116,61
708400 REFACTORATION PRODUITS ANN	1 156		1 156	14 165	- 13 009	-91,84
708500 REFACTORATIONS PRODUITS A	300		300	7 103	- 6 803	-95,78
708600 REFACTORATION FRAIS FORMAT	8 450		8 450	1 763	6 687	379,30
708700 REFACTORATION FRAIS DE DEP	275 679		275 679	1 830	273 849	N/S
Chiffre d'affaires Net	1 688 474	126 294	1 814 768	1 562 404	252 364	16,15

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	33 858	19 678	14 180	72,06
791200 AVANTAGES EN NATURE	18 673	14 959	3 714	24,83
791300 TRANSFERT DE CHARGES EXO	15 185	4 719	10 466	221,78
Autres produits	286	37 028	- 36 742	-99,23
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	286	37 028	- 36 742	-99,23
Total des produits d'exploitation (I)	1 848 912	1 619 110	229 802	14,19
Autres achats et charges externes	715 660	623 568	92 092	14,77
604110 SOUS TRAITANCE DD	52 669	56 060	- 3 391	-6,05
604111 SOUS TRAITANCE DD INTRACOM	11 497	32 119	- 20 622	-64,20
604120 SOUS TRAITANCE INSPECTION	196 904	146 713	50 191	34,21
604121 SOUS TRAITANCE INSPECTION INTRACOM	16 065	3 336	12 729	381,56
604301 SOUS TRAITANCE LOC MACHINE INTRACOM	20 735	-1 325	22 060	N/S
606100 ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)	2 303	2 075	228	10,99
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	22 799	13 586	9 213	67,81
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	7 621	6 617	1 004	15,17
611000 SOUS TRAITANCE FLOTTE AUTOMOBILE		350	- 350	-100
612200 CREDIT BAIL NATIXIS MATERIEL OUTILLAGE		4 020	- 4 020	-100
612499 CREDIT BAIL VEHICULE	12 811	11 618	1 193	10,27
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	42 139	31 360	10 779	34,37
613400 LOCATIONS MOBILIERES		9 050	- 9 050	-100
613598 LOCATIONS PONCTUELLES	7 189	5 606	1 583	28,24
613599 LOCATION VEHICULES LLD	10 831	9 737	1 094	11,24
614100 CHARGES LOCATIVES		1 656	- 1 656	-100
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	4 807	4 252	555	13,05
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	1 891	5 402	- 3 511	-64,99
615510 ENTRETIEN ET REPARATION TTC	12 756	7 150	5 606	78,41
615600 MAINTENANCE	5 049	2 279	2 770	121,54
616300 ASSURANCES MATERIEL DE TRANSPORT	11 601	9 536	2 065	21,65

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
616600 ASSURANCES EMPRUNT		1 232	- 1 232	-100
616800 ASSURANCE RC	14 969	16 387	- 1 418	-8,65
616900 ASSURANCE DIVERSES	4 025	2 484	1 541	62,04
618100 DOCUMENTATION	2 284	1 495	789	52,78
618110 FORMATION	12 452	16 240	- 3 788	-23,33
618200 FRAIS COLLOQUES - SEMINAIRES - SALONS	13 377	10 325	3 052	29,56
621100 PERSONNEL INTERIMAIRE		11 517	- 11 517	-100
622400 BUSINESS FEES 1.5% DU CA - INTRACOM	27 723	17 150	10 573	61,65
622600 HONORAIRES COMPTABLES	4 436	4 370	66	1,51
622650 HONORAIRES CAC	4 700	4 700		0,00
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	146	46	100	217,39
622750 HONORAIRES JURIDIQUES	4 450		4 450	N/S
622800 HONORAIRES DIVERS	30 208	680	29 528	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS		690	- 690	-100
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	3 222	3 621	- 399	-11,02
623600 COMMUNICATION	10 010	4 763	5 247	110,16
623700 DONS	100	410	- 310	-75,61
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS		733	- 733	-100
625100 FRAIS DE DEPLACEMENTS	118 711	131 015	- 12 304	-9,39
625200 FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION		727	- 727	-100
625700 RECEPTIONS	1 872	13 995	- 12 123	-86,62
626100 FRAIS POSTAUX	3 072	1 730	1 342	77,57
626200 FRAIS TELEPHONE	10 525	8 978	1 547	17,23
627800 FRAIS BANCAIRES	4 640	4 662	- 22	-0,47
628100 COTISATIONS DIVERSES	5 070	4 420	650	14,71
Impôts, taxes et versements assimilés	13 092	8 752	4 340	49,59
631200 TAXE APPRENTISSAGE	2 657	-133	2 790	N/S
631300 EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	4 057	3 592	465	12,95
635111 CVAE	2 103	1 237	866	70,01
635112 CFE	2 127	1 416	711	50,21
635115 TVS	2 148		2 148	N/S
635140 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES		2 641	- 2 641	-100
Salaires et traitements	779 228	671 306	107 922	16,08
641100 SALAIRES BRUTS	741 833	635 392	106 441	16,75
641102 SALAIRE FORMATEUR		1 569	- 1 569	-100
641120 INDEMNITES EXO	42	181	- 139	-76,80
641200 PROVISION CONGES PAYES	4 060	4 591	- 531	-11,57
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 460	4 500	- 2 040	-45,33
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	30 832	14 959	15 873	106,11
641500 INDEMNITES DE STAGES		6 399	- 6 399	-100
641800 CHARGES DIVERSES PERSONNEL		3 715	- 3 715	-100
Charges sociales	278 590	243 439	35 151	14,44
645100 COTISATIONS PATRONALES	276 259	241 784	34 475	14,26
645200 COTISATIONS PATRONALES FORMATEUR		618	- 618	-100
645800 CHARGES SUR CONGES PAYES	-4 430	-448	- 3 982	888,84
647500 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	2 117	1 485	632	42,56
647600 CHEQUES CADEAUX	4 644		4 644	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	103 145	92 628	10 517	11,35
681110 DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO INCORP	42 969	31 609	11 360	35,94
681120 DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO CORPORELLE	60 175	61 019	- 844	-1,38
Autres charges	1 980	10	1 970	N/S
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1 980	10	1 970	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 891 693	1 639 703	251 990	15,37
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-42 781	-20 593	- 22 188	107,75
Intérêts et charges assimilées	3 893	3 923	- 30	-0,76
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	3 893	3 923	- 30	-0,76
Total des charges financières (VI)	3 893	3 923	- 30	-0,76
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 893	-3 923	30	0,76

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-46 674	-24 516	- 22 158	90,38
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	212		212	N/S
772100 PRODUITS EXCEP SUR EX ANTERIEURS3	212		212	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	68 789	563	68 226	N/S
775200 PDTS DES ELEMTS D'ACTIFS CEDES	68 789	563	68 226	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	69 001	563	68 438	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		212	- 212	-100
671200 PENALITES, AMENDES		212	- 212	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 541		65 541	N/S
675200 VAL COMPTABLES DES ELEMTS CEDES - CORPO	65 541		65 541	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	65 541	212	65 329	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 460	351	3 109	885,75
Impôts sur les bénéfices (X)	-104 175	-76 403	- 27 772	36,35
695100 IMPOTS SUR LES SOCIETES	-104 175	-76 403	- 27 772	36,35
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 917 913	1 619 672	298 241	18,41
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 856 952	1 567 435	289 517	18,47
RESULTAT NET	60 962	52 237	8 725	16,70
Dont Crédit-bail mobilier		4 020	- 4 020	-100
612200 CREDIT BAIL NATIXIS MATERIEL OUTILLAGE		4 020	- 4 020	-100

Annexes 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 280 710,63 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 60 961,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2020 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 705 450

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	121 829	27 600		149 429
Immobilisations corporelles	405 188	210 954	68 789	547 353
Immobilisations financières	8 630	38		8 668
TOTAL	535 647	238 592	68 789	705 450

Amortissements et provisions d'actif = 426 108

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	51 517	42 969		94 486
Immobilisations corporelles	274 695	60 175	3 248	331 622
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	326 212	103 145	3 248	426 108

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	149 429	94 486	54 943	Non amortiss.
Matériel industriel	160 235	60 146	100 089	de 1 à 5 ans
Matériel équipement sécurité	50 334	36 406	13 928	Non amortiss.
Matériel métrologie- mesures	71 446	63 256	8 191	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	7 923	5 033	2 889	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	154 394	108 674	45 721	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	54 392	44 717	9 676	Non amortiss.
Mobilier	48 628	13 391	35 238	de 3 à 10 ans
TOTAL	696 782	426 108	270 674	

Etat des créances = 614 599

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 468		8 468
Actif circulant & charges d'avance	606 131	606 131	
TOTAL	614 599	606 131	8 468

Produits à recevoir par postes du bilan = 9 156

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 156
Disponibilités	
TOTAL	9 156

Charges constatées d'avance = 1 181

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 50 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	5,00	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	5,00	50 000

Etat des dettes = 942 137

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	620 200	620 200		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	97 375	97 375		
Dettes fiscales & sociales	210 644	210 644		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 918	13 918		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	942 137	942 137		

Charges à payer par postes du bilan = 88 929

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 860
Dettes fiscales & sociales	69 069
Autres dettes	
TOTAL	88 929

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 1 814 768**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 529 183	84,26 %
Produits des activités annexes	285 585	15,74 %
TOTAL	1 814 768	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -104 175

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-42 781		-42 781
Résultat financier	-3 893		-3 893
Résultat exceptionnel	3 460		3 460
Participation des salariés			
TOTAL	-43 213	-104 175	60 962

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 9 156

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn. avoir à établir(409800)	5 948
Ta et fpc à recevoir(448701)	3 208
TOTAL	9 156

Charges constatées d'avance = 1 181

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486100)	1 181
TOTAL	1 181

Charges à payer = 88 929

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	19 860
TOTAL	19 860

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payes(428200)	52 852
Org.soc. conges à payer(438200)	14 110
Ij à recevoir(438700)	4 006
Etat autres charges à payer(448600)	2 107
TOTAL	69 069

Liasse 21 IS RN

①

BILAN — ACTIF

DGI/IP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		8.2 FRANCE										1 2								
Adresse de l'entreprise :		1401 AVENUE DU MONDIAL 98 34000 MONTPELLIER										Durée de l'exercice précédent *		1 2						
Numéro SIRET *		5 0 1 8 8 7 2 1 0 0 0 0 3 4										Néant ☐								
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 0						
												Brut		Amortissements, provisions		Net				
												1		2		3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC							
		Frais de développement *	CX										CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										149 429		AG		94 486		54 943	
		Fonds commercial (I)	AH												AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM					
		Terrains	AN												AO					
		Constructions	AP												AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										282 015		AS		159 808		122 208	
		Autres immobilisations corporelles	AT										265 338		AU		171 814		93 523	
		Immobilisations en cours	AV												AW					
		Avances et acomptes	AX												AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT					
		Autres participations	CU										200		CV				200	
		Créances rattachées à des participations	BB												BC					
Autres titres immobilisés	BD												BE							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Prêts	BF												BG						
	Autres immobilisations financières *	BH										8 468		BI				8 468		
	TOTAL (II)	BJ										705 450		BK		426 108		279 342		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM					
		En cours de production de biens	BN												BO					
		En cours de production de services	BP												BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS					
		Marchandises	BT												BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										394 951		BY				394 951	
		Autres créances (3)	BZ										209 999		CA				209 999	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD												CE					
DIVERS	Disponibilités	CF										395 238		CG				395 238		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										1 181		CI				1 181		
	TOTAL (III)	CJ										1 001 369		CK				1 001 369		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à éteindre (IV)	CW																		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
	Écart de conversion actif *	CN																		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										1 706 819		IA		426 108		1 280 711		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *												Stocks :				Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGI n° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		8.2 FRANCE		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000...)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	177 227		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 956		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	293 183	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	45 385		
	TOTAL (II)	DO	45 385		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	620 200		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	97 375		
	Dettes fiscales et sociales	DY	210 650		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisation	Autres dettes	EA	13 918		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	942 143		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 280 711		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	409 487			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 8.2 FRANCE		Néant ☐			
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
	Chiffres d'affaires nets *	FG	1 688 474	FH	
	Production stockée *		126 294	FI	
	Production immobilisée *			1 814 768	
	Subventions d'exploitation			FL	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)	FJ	1 688 474	FK	
	Autres produits (1) (11)		126 294	FL	
				FM	
				FN	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FO	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FP	
	Variation de stock (marchandises)*			33 858	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FQ	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			286	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FR	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			1 848 912	
	Salaires et traitements *			IS	
	Charges sociales (10)			FI	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			FU
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			FV
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			FW
	Autres charges (12)			715 660	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				FX
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				13 098
	opérations et courants	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		FY
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		779 228	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			IZ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			278 590	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GA	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			103 145	
	Différences positives de change			GB	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GC	
	Total des produits financiers (V)			GD	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GE	
	Intérêts et charges assimilées (6)			1 980	
	Différences négatives de change			GF	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 891 699	
Total des charges financières (VI)				GG	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				(42 787)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GHI	
				GI	
				GJ	
				GK	
				GL	
				GM	
				GN	
				GO	
				GP	
				GQ	
				GR	
				3 893	
				GS	
				GT	
				GU	
				3 893	
				GV	
				(3 893)	
				GW	
				(46 680)	

(RUBRIQUES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

l'annexe obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		8.2 FRANCE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	212	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	68 789	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID	69 001	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	65 541	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			III	65 541	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				III	3 460	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	(104 175)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				III	1 917 913	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 856 958	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	60 956	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IIP	
			- Crédit-bail immobilier		IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			III	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	33 858
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	obligatoires A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS ACTIFS CEDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUITS EXCEP SUR EXERCICES ANTERIEURS					212	
PRODUITS DES ELEMENTS D'ATIFS CEDES					68 789	
				Exercice N-1		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise		8.2 FRANCE		Néant ☐ *			
CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I.9			KK
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KL
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KP
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KQ
		Matériel de transport *					KR
		Matériel de bureau et mobilier informatique					KS
		Emballages récupérables et divers *					KT
		Immobilisations corporelles en cours					KU
	Avances et acomptes					KV	
	TOTAL III					KW	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					KX
		Autres participations					KY
Autres titres immobilisés						KZ	
Prêts et autres immobilisations financières						LA	
TOTAL IV						LB	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						LC	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					
		Emballages récupérables et divers *					
		Immobilisations corporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	TOTAL III						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières							
TOTAL IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 8.2 FRANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE -
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 8.2 FRANCE

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	51 517	PF	42 969	PG		PH	94 486
Terrains		PI		IJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	128 629	QA	31 179	QB		QC	159 808
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 375	QE	658	QF		QG	5 033
	Matériel de transport	QH	95 742	QI	16 180	QJ	3 248	QK	108 674
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	45 950	QM	11 471	QN		QO	58 108
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	274 695	QV	59 489	QW	3 248	QX	331 622
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	326 212	YP	102 458	YQ	3 248	YR	426 108

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20	N21	N22	N23	N24
Terrains	N25	N26	N27	N28	N29	N30	N31	N32	N33	N34	N35	N36	N37
Constructions	N38	N39	N40	N41	N42	N43	N44	N45	N46	N47	N48	N49	N50
Sur sol propre	N51	N52	N53	N54	N55	N56	N57	N58	N59	N60	N61	N62	N63
Sur sol d'autrui	N64	N65	N66	N67	N68	N69	N70	N71	N72	N73	N74	N75	N76
Inst. gales, agenc. et am. des const.	N77	N78	N79	N80	N81	N82	N83	N84	N85	N86	N87	N88	N89
Inst. techniques mat. et outillage	N90	N91	N92	N93	N94	N95	N96	N97	N98	N99	N100	N101	N102
Autres immobilisations corporelles	N103	N104	N105	N106	N107	N108	N109	N110	N111	N112	N113	N114	N115
Inst. gales, agenc. am. divers	N116	N117	N118	N119	N120	N121	N122	N123	N124	N125	N126	N127	N128
Matériel de transport	N129	N130	N131	N132	N133	N134	N135	N136	N137	N138	N139	N140	N141
Mat. bureau et inform. mobilier	N142	N143	N144	N145	N146	N147	N148	N149	N150	N151	N152	N153	N154
Emballages récup. et divers	N155	N156	N157	N158	N159	N160	N161	N162	N163	N164	N165	N166	N167
TOTAL III	N168	N169	N170	N171	N172	N173	N174	N175	N176	N177	N178	N179	N180
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N181	N182	N183	N184	N185	N186	N187	N188	N189	N190	N191	N192	N193
Total général (I + II + III + IV)	N194	N195	N196	N197	N198	N199	N200	N201	N202	N203	N204	N205	N206
Total général des versements (NP + NQ + NR)	N207	N208	N209	N210	N211	N212	N213	N214	N215	N216	N217	N218	N219
Total général des versements (NS + NT + NU)	N220	N221	N222	N223	N224	N225	N226	N227	N228	N229	N230	N231	N232

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		8.2 FRANCE		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise B.2 FRANCE				Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice N, classé 3,1,1,2,2,0,2,0																									
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																									
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	60 956																							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WI	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	9 101	WB																									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 148	XB	11 249																								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB																											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WT	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW																									
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ																											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY																								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								L7	(104 175)																							
	Quote-part		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7																									
	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8																								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN																								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								WO																								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ																									
			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS																											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1																									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3																									
								WR	(31 970)																								
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS																									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SI, cadre III)								WT																									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV																								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WI																								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP																								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW																								
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						XB																								
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								I6																								
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								WZ																								
	Majoration d'amortissement *								XA																								
	Mesures d'incitation								ZX																								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations : <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 après)</td> <td>K9</td> <td>Entreprises nouvelles (44 après)</td> <td>L2</td> <td>Jeunes entreprises innovantes (art. 44 rectifié A)</td> <td>L5</td> </tr> <tr> <td>ZIS - ZIE (art. 44 rectifié A)</td> <td>QV</td> <td>Société d'investissement innovante (art. 44 bis)</td> <td>K3</td> <td>Zone de développement de la défense (44 bis)</td> <td>PA</td> </tr> <tr> <td>Basin d'activités à dynamiser (art. 44 bis)</td> <td>PP</td> <td>Massif d'activités à redynamiser (art. 44 bis)</td> <td>11'</td> <td>Zone franche d'activités (art. 44 bis)</td> <td>XC</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis)</td> <td>PC</td> <td>Zone de développement prioritaire (art. 44 bis)</td> <td>PB</td> </tr> </table>								Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 après)	K9	Entreprises nouvelles (44 après)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 rectifié A)	L5	ZIS - ZIE (art. 44 rectifié A)	QV	Société d'investissement innovante (art. 44 bis)	K3	Zone de développement de la défense (44 bis)	PA	Basin d'activités à dynamiser (art. 44 bis)	PP	Massif d'activités à redynamiser (art. 44 bis)	11'	Zone franche d'activités (art. 44 bis)	XC			Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 bis)	PB	YF
Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 après)	K9	Entreprises nouvelles (44 après)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 rectifié A)	L5																												
ZIS - ZIE (art. 44 rectifié A)	QV	Société d'investissement innovante (art. 44 bis)	K3	Zone de développement de la défense (44 bis)	PA																												
Basin d'activités à dynamiser (art. 44 bis)	PP	Massif d'activités à redynamiser (art. 44 bis)	11'	Zone franche d'activités (art. 44 bis)	XC																												
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 bis)	PB																												
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS																									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 1)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 1)		YC																									
		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		ZI																									
		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YI																									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2																									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II																									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI																									
						déficit (II moins I)																											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						Z.I.																											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *																																	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	31 970																								

DGFIP 2058 A 2021
Extension

8.2 FRANCE

[illegible]

Désignation de l'entreprise 8.2 FRANCE		Néant ☐ *	
I. SUMI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	12 212
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	12 212
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	31 970
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	44 182
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 H déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>8.2 FRANCE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ Réserves légales ☐ Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	QD	52 237		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	QE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	QF	52 237		Report à nouveau		ZG	52 237			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZI	52 237			
RENNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	297 871
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)									YX	60 160
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									YS	71 662
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)									ST	285 967
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	715 660
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	6 384
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)									YZ	6 714
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	13 098
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									QB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									QS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2050-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										
	Plus-values à 15 % JK										
	Plus-values à 19 % JM										
	Imputations JC										
Groupe : résultat d'ensemble JD											
Plus-values à 15 % JN											
Plus-values à 19 % JP											
Imputations JF											
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH											
N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 43 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 8.2 FRANCE						Néant ☐
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1 Matériel de trans	68 789		3 248		65 541	
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1 68 789	3 248	3 248				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		3 248				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____	8 - 2 FRANCE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	☒ *
-------------------------------------	--------------	------------------------------------	----	--	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)				
	N - 4				
	N - 5				
	(à préciser) au titre de :				
	N - 6				
	N - 7				
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 8.2 FRANCE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

③ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-II
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ①		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus values et les moins values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 8.2 FRANCE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: 8.2 FRANCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01.01.2020 et clos le: 31.12.2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	25,00
Dont apprentis		YF	7,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 814 768	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	3 248	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 818 016	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	286	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	286	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	330 594	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	312 095	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 980	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	644 669	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 173 633	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 173 633	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV ☐ X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 818 016	Effectifs au sens de la CVAE * EY 25,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	/ /	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

5 0 1 8 8 7 2 1 0 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

8.2 FRANCE

ADRESSE (voie)

1401 AVENUE DU MONDIAL 98

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

8583

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1417

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

GREEN FOCUS

N° SIREN (si société établie en France)

882245833

% de détention

10,83

Nb de parts ou actions

1083

Adresse :

N°

2

Voie

RUE DES PRINCEPS

Code Postal

34070

Commune

MONTPELLIER

Pays

Forme juridique

S.A.S.

Dénomination

FOLDING 6 SENS

N° SIREN (si société établie en France)

804429727

% de détention

75,00

Nb de parts ou actions

7520

Adresse :

N°

600

Voie

AVENUE DU PERE PREVOST

Code Postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Eba préventive

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

5 0 1 8 8 7 2 1 0 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

8.2 FRANCE

ADRESSE (voie)

1401 AVENUE DU MONDIAL 98

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2021	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date de service	
Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société: 5.2 FRANCE 1401 AVENUE DU MONDIAL, 98 34000 MONTPELLIER		Adresse du siège social:	
SIRET 5 0 1 8 8 7 2 1 0 0 0 0 3 4		M@il : bruno.allain@sp2.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Évaluation des risques et dommages	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %	
Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		31 970	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐		Nom / Adresse N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI ☐ NON		Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE COMA	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: DELTA B 34 18 AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC 34120 PEZENAS OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Nom et adresse du conseil: Tél:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Date: 18/05/2021 Lieu: MONTPELLIER	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Qualité et nom du signataire: Gérant BRUNO ALLAIN	
Signature:		Signature:	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2021)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise 8.2 FRANCE

du

Adresse 1401 AVENUE DU MONDIAL 98 34000 MONTPELLIER

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	ALLAIN Bruno, Président SAS				600 Av Père Prevost, 34090 MONTPELLIER				
2	MAILLARD Marion, Responsable développement				2 rue des Fenouils, 34070 MONTPELLIER				
3	HUCHET Damien, Ingénieur projets				605 rue de la Chaz, 73110 ARVILLARD				
4	MARIAGE NICOLAS, Expert technique				31 rue Louis Jouvet, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES				
5	DEBEAUVAIS Maxime, Expert technique				13 rue de Grand Pre, 80440 THIRY GIMONT				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❶)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❷)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	97 120		2 724		99 844	22 338		122 182	
2	51 362		2 385		53 747	8 391		62 137	
3	43 506				43 506	6 147		49 653	
4	38 175		1 452		39 627	8 365		47 992	
5	37 914		1 933		39 848	10 495		50 342	
6									
7									
8									
9									
10									
**	268 077		8 494		276 571	55 735		332 306	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		3 222
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 872
Total		5 094

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice ..2020... (total col.9 + total col.10) ⑩	337 400	- de l'exercice ..2020.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	345 723	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire BRUNO ALLAIN Gérant		À MONTPELLIER, le 18/05/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)

(c-1)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)

(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant des charges financières nettes en report transférées

(i bis)

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)

(i ter)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

(i quater)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r

Stock à l'ouverture de l'exercice

Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)

Stock à la clôture de l'exercice

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Vincent
LAVABRE
Commissaire aux comptes

inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Monsieur le Président ALLAIN Bruno
1401 av du mondial 98
34 000 Montpellier

Saint Gely du Fesc, Le 15 Juin 2021

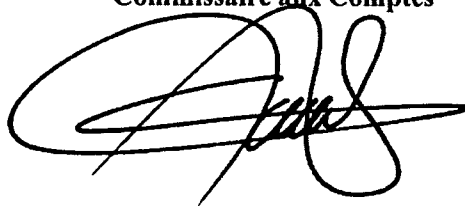
Monsieur Le Président,

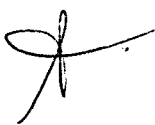
Veillez trouvez ci-joint, mes rapports relatifs à vos dossiers des exercices clos au 31 décembre 2020, à savoir :

- SAS 8.2 France
- SAS HOLDING 6 SENS

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire en mes sincères salutations.

Vincent LAVABRE
Commissaire aux Comptes



5 pages
certifié conforme 



Vincent
LAVABRE

Commissaire aux comptes

8.2 FRANCE

SAS au capital de 50 000 €

Siège social : 1401 Avenue du Mondial

34 000 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER 501 887 210

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 8.2 FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 8.2 FRANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le Parc des PINS
77 rue de la tour
34980 SAINT GELY DU FESC
Numéro siret 428 217 277 00048
APE N° 741 C
Tél. 04 67 556 847
Fax 04 67 631 793
vincent.lavabre@touscomptesfaits.fr

Vincent LAVABRE *Commissaire aux comptes*
inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Règles et principes comptables : dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans l'annexe.
- Estimations comptables : Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour ses estimations comptables.

En conclusion, les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société SAS 8.2 FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Gely du Fesc, le 15 Juin 2021

Le Commissaire aux comptes

LAVABRE Vincent



8.2 FRANCE
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 1401 Avenue du Mondial
34 000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 501 887 210

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

À l'assemblée générale de la société 8 2 FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

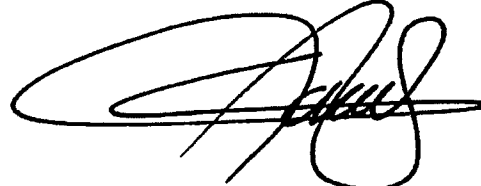
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de conventions déjà approuvées par les assemblées générales du 29/06/2018 entre les sociétés filiales 8.2 avec la SCI O2.

Contrat de bail commercial entre la SCI O2 et 8.2 France

- Associés concernés : ALLAIN Bruno gérant de la SCI O2
- Bail commercial du 01/11/2018 au 30/10/2027
- Loyer annuel : 41 101 euros HT

Fait à Saint Gely du Fesc, le 15 Juin 2021
Le Commissaire aux comptes
VINCENT LAVABRE



Certifié conforme
X

8.2 France

Société par Actions Simplifiée - Capital 50.000 euros -
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier
SIREN 501 887 210 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION - COMPTES ANNUELS 2020

En vue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 Juin 2021 appelée à statuer sur les comptes annuels 2020

La convocation à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 contient les documents prescrits par la réglementation en vigueur. L'inventaire et les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices sont tenus à la disposition des associés au siège social dans les 15 jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle, et sont consultables tout au long de l'année. Les associés ont également la possibilité de demander qu'ils leur soient envoyés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 814 768 €, ce qui représente une très légère hausse par rapport à l'exercice précédent (1.562 k€), à considérer plutôt comme une stabilité. L'activité des études Due Diligences (178 k€ dont 4.944 € à l'export) reste stable (159 k€ en 2019). L'activité dans les inspections photovoltaïques n'a pas suivi la hausse envisagée fin 2019. Elle reste marginale et fléchit même : 12 k€ en 2020, 22 k€ en 2019, 47 k€ en 2018, 12 k€ en 2017.

On retiendra que la baisse d'activité assez marquée entre 2017 (1.672 k€) et 2018 (1.541 k€) et 2019 (1.562 k€) s'est légèrement redressée en 2020 (1.815 k€). Elle est essentiellement due à une plus forte concurrence sur l'expertise, un phénomène d'auto-contrôle plus marqué chez nos clients aguerris et enfin le manque d'action commerciale proactive de notre part pour aller chercher de nouveaux prospects et de nouveaux marchés.

Effectifs : selon les critères de l'URSSAF, l'effectif moyen mensuel lissé sur l'année a subi les variations suivantes : 16 en 2018 et 15 en 2019 et 17 en 2020. Les contrats en alternance (5 depuis 2020 sont exclus de l'effectif). 2 départs en 2020 a été compensé par 2 arrivées, ainsi que l'embauche d'un ancien apprenti et d'un commercial ce qui explique la hausse globale de '2' dans l'effectif.

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE

Les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 rendent les prévisions difficiles pour 2021. Si nous avons prévu un CA supérieur à 2M€ sur 2021, il est possible qu'une baisse du chiffre d'affaires soit constatée avec des pertes significatives pour autant nous devrions enregistrer une croissance par rapport aux années précédentes. Des soutiens financiers ont été et seront obtenus à nouveau (Cil, assurance export, pass-export, PGE) afin de passer cette période compliquée, accompagner notre plan de recrutement et nos actions commerciales à l'export.

Le rapprochement en cours avec une société dont les activités sont complémentaires aux nôtres pourra nous permettre de percer dans l'éolien OffShore grâce à une offre globale qui pourrait nous faire remporter de gros marchés.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les activités en matière de R&D ont connu un prolongement en 2020, certes de bien moindre importance que dans les années précédentes, mais permettront cependant d'obtenir le crédit d'impôt correspondant. Ces activités de R&D sont, comme précédemment, organisées dans le cadre du projet global 'Park Management' pour le développement de l'application d'éditions de rapports d'inspections.

Le montant des dépenses de R&D retenu pour ce crédit d'impôt s'élève pour 2020 à 463 228 € ouvrant droit à 104 175 € de crédit d'impôt.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE

Il n'est survenu aucun événement notable depuis la clôture du dernier exercice le 31/12/2020, à l'exception bien entendu du rapprochement en cours avec la société dont les activités sont complémentaires des nôtres qui est actuellement en train de nous auditer en vue d'un éventuel rachat.

COMPTES ANNUELS - FINANCEMENT 2020

Les comptes annuels 2020 ont été tenus en conformité avec la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et d'évaluation sont identiques à celles des exercices précédents. Les méthodes comptables sont demeurées inchangées.

Les emprunts antérieurement souscrits continuent à être amortis, aucun d'eux n'ayant atteint son échéance en 2020.

Deux nouveaux emprunts ont cependant été souscrits :

30/06/2020 pour la somme de 52 000 € pour le financement de vidéoendoscopes.

24/04/2020 pour la somme de 390 500 € un prêt garanti par l'Etat (PGE) en renfort de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Location financière ou crédit-bail : il n'a été souscrit aucun nouveau contrat de ce type en 2020.

31/12/2020 pour la somme de 68 789 € pour le financement de 3 véhicules de société neufs.

8.2 France

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que le montant des dépenses non déductibles de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 11.249 euros correspondant à des amortissements de véhicule de tourisme non déductibles pour 9.101 €, et de 2.148 euros de TVS.

Le résultat courant avant impôt société étant une perte de 46.674 euros, il n'y a pas d'impôts société à payer.

DELAIS DE PAIEMENT

Les factures fournisseurs sont payées dans un délai de principe de 30 jours à réception de la facture, sauf stipulation précisée par un fournisseur. Ce délai ne dépasse pas 60 jours date de facture. Dans l'hypothèse où il s'agit de travaux sous traités par un prestataire, et au cas où le client final a payé la refacturation de 8.2 France avant le délai de principe de 30 jours de la facture du prestataire, celui-ci est alors payé immédiatement.

La majorité des clients paient leurs factures dans un délai moyen de trois semaines date de facture. Il peut arriver que celui-ci soit rallongé en cas de précisions nécessaires à une prestation livrée par 8.2 France, sans pour autant excéder 60 jours date de facture. Des retards de paiement prolongés sur plusieurs mois ont cependant été constatés, sans jamais excéder 2 ou 3 clients, pour des montants dépassant au total rarement le seul de 50 k€. Les relances et solutions nécessaires sont alors recherchées par le département finance, et aucun impayé définitif n'a à ce jour été déploré.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le résultat de 60 962 € est en hausse de 16.70 % par rapport à celui de 2019 (52 237 €). A rapprocher d'une hausse également en 2019 de 17.38 % par rapport à 2018 (1 540 820 €). Il sera proposé aux associés de répartir cette somme entre une distribution de dividendes et une affectation au compte "autres réserves".

DIVIDENDES VERSEES ANTERIEUREMENT

Au cours des 3 derniers exercices précédents celui qui est clos le 31/12/2020, le service des dividendes a été le suivant :

- Au titre de l'exercice 2017, il a été versé un dividende de 25.000 € prélevé sur le bénéfice, conformément à la décision des associés prise en AG du 19/06/2018.
- Au titre de l'exercice 2018, il a été versé un dividende de 20.000 € prélevé sur le bénéfice, conformément à la décision des associés prise en AG du 20 Mai 2019.
- Au titre de l'exercice 2019, il a été versé un dividende de 21.500 € prélevé sur le bénéfice, conformément à la décision des associés prise en AG du 16/06/2020.

Le montant et la répartition du capital social n'a subi aucune modification en 2020.

CAPITAL SOCIAL

Aucun mouvement dans le capital social n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020, et aucune décision n'a été prise en AG d'associés en 2019 dans ce domaine. Cependant, au cours de l'exercice 2020, M. Bruno Helleboid et M. Romain Violy ont quitté l'actionariat et la HOLDING Green Focus a pris des actions dans la société.

INTERESSEMENT DES SALARIÉS

Le résultat obtenu au 31/12/2020 n'atteint pas le seuil requis afin de permettre l'attribution aux salariés d'une prime d'intéressement, telle qu'elle est prévue à l'article 3 de l'accord d'intéressement signé le 9 février 2016, renouvelable par tacite reconduction.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

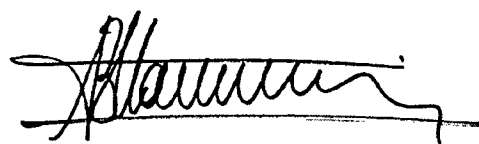
8.2 France ne contrôle aucune autre société, n'a pas pris de participation dans quelque société que ce soit, et ne détient pas de participation croisée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels 2020 contient les résolutions indiquées dans la lettre de convocation.

A Montpellier, le 29/06/2021

Le Président de la SAS 8.2 France,



Bruno ALLAIN

8.2 France

Société par Actions Simplifiée - Capital 50.000 euros -
Siège social : 1401 Avenue du Mondial '98, 34 000, Montpellier
SIREN 501 887 210 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT EVOLUTION DES PRESPECTIVES DE LA SOCIETE

En vue de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2021

RAPPROCHEMENT AVEC UNE SOCIETE DONT LES ACTIVITES SONT COMPLEMENTAIRES

Nous n'ignorons pas que les stratégies de développement des entreprises nécessitent la consolidation des savoirs, des compétences et des moyens, dans un monde devenant tous les jours de plus en plus concurrentiel. Dans cette optique, 8.2 France a été approchée par la société Dolines afin d'envisager les modalités d'un rapprochement possible de nos activités respectives.

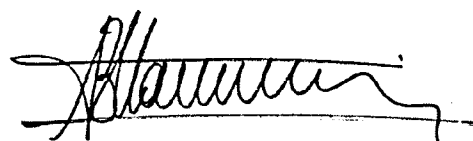
L'objet de ce rapprochement est la présentation sur le marché d'une offre globale dans le secteur de l'éolien offshore sur lequel nous souhaitons nous imposer.

Le Président de 8.2 France est à votre écoute pour répondre à vos éventuelles questions, et notamment vous apporter au cours de la prochaine A.G.E. tous les éclaircissements que vous souhaiteriez obtenir sur cette éventualité.

L'objectif de la prochaine A.G.E. à laquelle vous êtes invités est de solliciter votre accord en cas d'une offre de rapprochement de Dolines avec 8.2 France.

A Montpellier, le 29/06/2021

Le Président de la SAS 8.2 France,



Bruno ALLAIN

Certifié conforme


SAS 8.2 France

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier

Siren 501 887 210 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 Juin 2020 - 18 h

Le seize juin deux mille vingt à dix-huit heures, les associés de la SAS 8.2 France se sont réunis au siège social sur convocation régulière du Président.

Il a été dressé une feuille de présence signée par les associés présents :

- La Holding Six Sens SAS représentée par son Président M. Bruno ALLAIN, propriétaire de six mille quatre-cent soixante-treize actions, ci 7.500 actions,
- La Holding Green Focus SAS représentée par sa Présidente Mme Marion MAILLARD, propriétaire de quatre-vingt-cinq actions, ci 1083 actions
- Monsieur Damien HUCHET, propriétaire de neuf cent vingt deux actions, ci 922 actions
- Monsieur Florent HERRIAU, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-quinze actions, ci 495 actions

Le total des actions des associés présents est de 10.000 sur les 10.000 actions représentant le capital social.

Monsieur Bruno ALLAIN préside la séance en qualité de Président associé. Il précise que le Commissaire aux comptes est absent excusé ; il a répondu négativement à la convocation, n'ayant pas pu se libérer.

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des convocations,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport général du Commissaire aux comptes,
- Le rapport spécial du Président et le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Le texte des résolutions proposées au vote des associés.

Ces pièces ont été constituées conformément aux dispositions des Statuts de la Société. Le Président déclare qu'elles ont en outre été adressées aux associés en même temps que la convocation, et tenues à leur disposition au siège social, dans les quinze jours ayant précédé l'assemblée générale, délai pendant lequel les associés ont eu la possibilité de poser toutes questions au Président.

L'assemblée donne acte au Président de sa déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2020
- Examen du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels 2020
- Quitus au Président pour l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020
- Examen du rapport spécial du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- Rappel de la situation sociale du Président de 8.2 France
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion. Après échanges de vues, personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

3 pages
certifié conforme


SAS 8.2 France

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, et du rapport général du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les associés les approuvent tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Les associés constatent que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 9 078 voix en présence.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, les associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 9 078 voix en présence.

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice 2019, par décision des associés du 16/06/2020, vingt mille (20 000) euros ont été versés aux associés par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2018 selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,00 € par titre.

Au cours de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018, par décision des associés du, vingt mille (20.000) euros ont été versés aux associés selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,00 € par titre, par prélèvement sur le compte "autres réserves" dans la comptabilité de la Société.

Rappel des dividendes distribués par prélèvement direct sur les bénéfices réalisés au titre des 3 exercices précédents :

(Article 243 bis du Code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2019 : 20 000,00 €
Soit par titre : 2,00€

Exercice clos le 31/12/2018 : 20 000,00 €
Soit par titre : 2,00 €

Exercice clos le 31/12/2017 : 25 000,00 €
Soit par titre : 2,50 €

Le résultat de l'exercice 2020 dégage un bénéfice net de soixante mille neuf cent soixante-deux euros (60 962 €). Le Président propose aux associés de prélever sur ce bénéfice une somme de cinquante-cinq (55 000 €) euros affectés au versement de dividendes, et de porter le reliquat de cinq mille neuf cent soixante-deux euros (5 962,00 €) au compte "autres réserves".

Le Président précise à destination des actionnaires personnes physiques, que les sommes versées supporteront le prélèvement forfaitaire unique ("PFU") de 30% applicable depuis le 1er janvier 2018, décomposé en 17,2% de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt. Les dividendes versés aux actionnaires personnes physiques seront donc réduits du montant de ces contributions. Conformément à la loi, les dividendes doivent être payés aux actionnaires dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 9 078 voix en présence.

QUATRIEME RESOLUTION

En application de l'article L 227-10 du Code de commerce applicable dans les SAS, le rapport spécial du Président et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions règlementées visées par la loi du 24/07/1966 font état d'une nouvelle convention entre la Société et son actionnaire majoritaire, la Holding 6 Sens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 9 078 voix en présence.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président rappelle qu'il occupe à la fois des fonctions techniques et commerciales chez 8.2 France et qu'il assure également le mandat social de Président de la SAS. Son statut social et le régime de sa protection sociale demeurent inchangés.

Le Président rappelle qu'il ne bénéficie pas de la protection sociale contre la perte d'emploi, qui, dans sa situation de représentant légal de la société, ne relève pas du régime UNEDIC mais d'un contrat éventuel avec une assurance privée, qui n'a pas été souscrit à ce jour. Il existe divers types de contrats, avec des degrés de protection différents selon les options retenues.

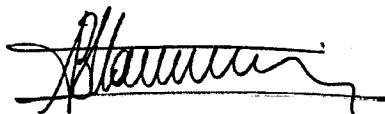
Le Président ajoute que la situation économique de la société reste aléatoire, bien que bénéficiaire, et qu'il convient de rester prudent sur le poste salaires et charges. Il n'envisage donc pas, au titre de l'exercice 2021, quelque modification que ce soit de sa situation, ni la souscription d'un tel contrat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 9 078 voix en présence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 55 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'assemblée.

Le Président de l'assemblée générale,



M. Bruno ALLAIN

certifié conforme
g

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier

Siren 501 887 210 RCS MONTPELLIER

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 29 Juin 2020 – 19 h**

Le seize juin deux mille vingt à dix-huit heures, les associés de la SAS 8.2 France se sont réunis au siège social sur convocation régulière du Président.

Il a été dressé une feuille de présence signée par les associés présents :

- La Holding Six Sens SAS représentée par son Président M. Bruno ALLAIN, propriétaire de six mille quatre-cent soixante-treize actions, ci 7.500 actions,
- La Holding Green Focus SAS représentée par sa Présidente Mme Marion MAILLARD, propriétaire de quatre-vingt-cinq actions, ci 1083 actions
- Monsieur Damien HUCHET, propriétaire de neuf cent vingt deux actions, ci 922 actions
- Monsieur Florent HERRIAU, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-quinze actions, ci 495 actions

Le total des actions des associés présents est de 10.000 sur les 10.000 actions représentant le capital social.

Monsieur Bruno ALLAIN préside la séance en qualité de Président associé. Il précise que le Commissaire aux comptes est absent excusé ; il a répondu négativement à la convocation, n'ayant pas pu se libérer.

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des convocations,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport général du Commissaire aux comptes,
- Le rapport spécial du Président et le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Le texte des résolutions proposées au vote des associés.

Ces pièces ont été constituées conformément aux dispositions des Statuts de la Société. Le Président déclare qu'elles ont en outre été adressées aux associés en même temps que la convocation, et tenues à leur disposition au siège social, dans les quinze jours ayant précédé l'assemblée générale, délai pendant lequel les associés ont eu la possibilité de poser toutes questions au Président.

L'assemblée donne acte au Président de sa déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2020
- Examen du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels 2020
- Quitus au Président pour l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020
- Examen du rapport spécial du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

SAS 8.2 France

- Rappel de la situation sociale du Président de 8.2 France
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion. Après échanges de vues, personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide, en vertu de l'article 10-B des statuts de la société, et au vu de l'offre d'acquisition en date du 11 mai présentée à l'assemblée, décide d'agréer la société DOLFINES SA, dont le siège social est à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180), 12 avenue des Prés BL n°214, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 428 745 020, en qualité d'acquéreur potentiel de 100% des actions et droits de vote de notre société, sous les conditions suspensives stipulées dans ladite offre, et sous condition de l'accord sur la documentation définitive.

Le Président propose aux associés d'adopter cette résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Dans l'éventualité du rapprochement avec la société DOLFINES, les associés chargent le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires et de procéder à toutes les formalités en ce sens.

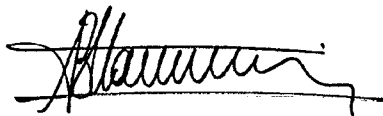
Le Président propose aux associés d'adopter cette résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 20 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'assemblée.

Le Président de l'assemblée générale,



M. Bruno ALLAIN

3 pages
certifié conforme
✱

8.2 FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401 Avenue du Mondial 98
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 501 887 210

PROCES-VERBAL DE DECISION UNANIME PRISE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 26 JUILLET 2021

Le Vingt Six Juillet 2021

LES SOUSSIGNES :

1. La société **HOLDING 6 SENS**, société par actions simplifiée au capital de 71.000 €, dont le siège social est sis 600 Avenue du Père Prévost à Montpellier (34090), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 804 420 727, représentée par son Président, Monsieur Bruno ALLAIN,
2. La société **GREEN FOCUS**, société par actions simplifiée au capital de 100 €, dont le siège social est sis 2 rue des Fenouils à Montpellier (34070), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 882 245 830, représentée par son Président, Madame Marion MAILLARD,
3. Monsieur **Damien HUCHET**, né le 1^{er} mars 1984 à Rennes (35), demeurant 605 rue de la Chaz à Arvillard (73110), célibataire, de nationalité française,
4. Monsieur **Florent HERRIAU**, né le 31 mai 1983 à Laval (53), demeurant 2bis rue du Bassin, Les Goudes à Marseille (13 008), pacsé, de nationalité française,

en qualité de tous et seuls associés de la société par actions simplifiée 8.2 France, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est fixé 1401 Avenue du Mondial 98 (34000) MONTPELLIER, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n°501 887 210 (ci-après la Société),

DECIDENT A L'UNANIMITE

DH
FH

✱
m m

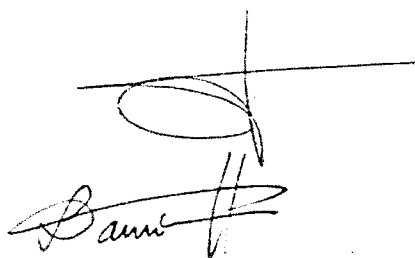
- 1) D'agréer en vertu de l'article 10-B des statuts de la société, en qualité de nouvel associé de la Société, la société DOLFINES, société anonyme au capital de 9.572.774 €, dont le siège social est sis 12 avenue des Prés à Montigny-le-Bretonneux (78180), immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 428 745 020, pour l'acquisition des 10.000 actions composant le capital de la Société.
- 2) D'opérer la correction d'une erreur dans le montant de la distribution de dividendes décidée par l'AGO du 29 juin 2021 statuant sur les comptes 2020, et de fixer à l'unanimité ce montant à 25.000 € au lieu de 55.000 €, l'alinéa de la résolution en cause étant désormais libellée ainsi qu'il suit :

« Le résultat de l'exercice 2020 dégage un bénéfice net de soixante mille neuf cent soixante-deux euros (60 962 €). Le Président propose aux associés de prélever sur ce bénéfice une somme de vingt-cinq (25 000 €) euros affectés au versement de dividendes, et de porter le reliquat de trente-cinq mille neuf cent soixante-deux euros (35 962,00 €) au compte "autres réserves". »

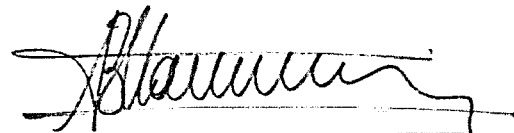
La présente décision sera portée au registre des décisions de la Société.

Fait MONTPELLIER le 26 juillet 2021.

Pour GREEN FOCUS, Mme Marion MAILLARD



Monsieur Damien HUCHET



Pour Holding 6 Sens, Monsieur
Bruno ALLAIN



Monsieur Florent HERRIAU

DH

FH

2

m m